



Don d'organes, parlez-en !

« Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit »

Le 22 juin avait lieu la 11^e Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe. À cette occasion, l'Agence de la biomédecine a choisi de s'adresser en priorité aux personnes favorables au don d'organes en insistant sur

l'importance de faire part de leur décision à leurs proches.

De plus en plus de donneurs

En dix ans, entre 2000 et 2010, le nombre de donneurs a augmenté de 51 %, et le nombre de greffes de 47 %. Le bilan est donc positif. Pourtant, on est encore loin du compte... Car, en 2010, si 4 708 personnes ont

pu bénéficier d'une greffe, 9 019 personnes étaient encore en attente. Et 250 personnes sont décédées faute de greffon disponible.

Dites-le à vos proches

Si vous souhaitez donner vos organes après votre mort, parlez-en à vos amis et à vos parents, car ce sont eux qui peu-

vent être sollicités par l'hôpital pour connaître votre volonté. Mettez aussi un petit mot dans vos papiers d'identité. Et si, au contraire, vous ne voulez pas que vos organes soient greffés, ce qui est parfaitement votre droit, dites-le aussi ; vous pouvez vous faire inscrire au Registre national des refus : avant toute chose, les médecins se réfèrent à ce fichier.

Même en cas de refus

Que vous soyez ou non d'accord, informez-en vos proches. Pour formaliser votre décision, vous pouvez soit demander une carte de donneur, soit vous faire inscrire sur le Registre des refus. Pour tout cela, vous trouverez les documents sur www.dondorganes.fr (où sont également rassemblées de nombreuses informations posées par le don d'organes), ou bien appelez le numéro vert gratuit : 0 800 20 22 24. ○

SOPHIE LACOSTE